



ASSURANCE ANNULATION VOYAGE

Par **aud31200**, le **31/03/2013** à **19:22**

Bonjour,rrnJ'ai réservé un voyage vol+hôtel en souscrivant l'assurance annulation qui prévoyait que pour toute convocation administrative à caractère non prévisible, le voyage pouvait être annulé.rnOr, j'ai passé un concours de la fonction publique et étant déclarée admissible j'ai été convoquée aux épreuves orales à une date qui tombait durant le voyage, date qui ne m'a été communiquée par courrier et qui n'était pas prévue à l'avance par le centre organisateur.rnL'assurance refuse de rembourser au motif que cela était prévisible...!! sachant qu'elle accepte l'annulation dans le cas d'un examen de rattrapage universitaire!rnQuelqu'un peut il m'indiquer si j'ai des recours possible?!rnMerci!